

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 8 septembre 2016 – N°6/2016</p>
--

Excusés: **Bernard GUILHEM – Frederic MOREAU – Nadine CAHU – Sophie MOREAU**

I – Affaires Diverses

Bilan rentrée scolaire :

Les effectifs sont stables avec 41 élèves au bourg et 21 à la gare soit 62 élèves au total. Des directives nationales obligent à une sécurisation des bâtiments scolaires. Après visite sur site du référent de l'Académie, une évaluation des travaux va être réalisée (pose de visiophone – sonnerie – volets roulants – portes renforcées et ouvertures uniquement possibles depuis l'intérieur pour les personnes n'ayant pas les clefs...). Un programme de subvention spécifique est prévu par l'Etat.

Personnel communal :

Le Document unique relatif aux risques professionnels élaboré au cours de cette année a été approuvé par le Centre de gestion de la Hte-Vienne. La commune doit également engager une évolution des critères d'évaluation professionnelle du personnel titulaire. Sur la base d'une grille d'évaluation approuvée par le Centre de Gestion et d'une fiche de poste à élaborer pour chaque agent, il faut mettre en place des entretiens individuels professionnels annuels.

Diagnostic du réseau communal routier,

Il est décidé de confier à l'Agence Technique Départementale la réalisation d'un diagnostic de l'état des 80 km des routes communales pour un coût de 2 000€. L'objectif est d'élaborer une programmation pluriannuelle des travaux d'entretien de la voirie.

Sécurité Incendie

Une rencontre entre le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne) et le Syndicat d'eau Vienne/Briance/Gorre a eu lieu le 31 août afin de procéder à un inventaire des bouches, des poteaux et des réserves d'incendie implantés sur notre commune.

Une douzaine de bornes incendie sont présentes sur la commune, 3 nouvelles bornes incendie seront installées (Grelette-Le Roule-Fayollas) et une est à renouveler rue des Tourterelles.

Parallèlement, et afin de garantir la sécurité incendie sur l'ensemble de la commune, le SDIS a ainsi identifié les points d'eau naturels pouvant faire l'objet d'une convention de mise à disposition d'un point d'eau naturel privé pour la défense incendie publique. 31 sites ont été repérés. Une proposition de convention sera adressée à chaque propriétaire identifié.

Sécurité routière

La commune a été saisie de plusieurs problématiques de sécurité routière dans la traversée des agglomérations. Une analyse des trafics a été réalisée sur les entrées d'agglomérations suivantes : RD 20, route des Cars ; RD 901 entrée de bourg en provenance de St Yrieix ; RD 20 entre le bourg et la gare ; RD 20 route de la Coquille à la Gare. Un bilan des comptages et des vitesses constatés a été présenté lors d'une rencontre avec les services du Département et de l'Etat le 7 septembre 2016.

Sur la base de ces constats, il a été décidé de solliciter l'Agence Technique Départementale afin d'étudier les aménagements qui pourraient s'envisager : Zone 30 sur minimum 70m, Traçage au sol, Radar permanent...

II – Dossier en cours

Evolution du cabinet médical avec une maison de santé pluridisciplinaire

Avec l'appui d'un cabinet spécialisé (pris en charge pas la commune), et après de nombreuses recherches par le Docteur Fonmarty, la reprise du cabinet médical sera assuré par le Mme le Docteur Stéphanie SVIERSEN, médecin néerlandaise.

Suite à cette évolution, et afin de maintenir une offre de soins de proximité indispensable à la population, la commune décide d'étudier l'acquisition-réhabilitation du cabinet médical existant et son évolution en maison de santé pluridisciplinaire. La configuration du bâtiment pourrait permettre d'accueillir moyennant quelques travaux de mise aux normes accessibilité, d'autres professionnels de santé (kiné, permanences de spécialistes...). Un dossier global d'aménagement va être constitué avec l'appui de l'Agence technique Départementale afin de le déposer rapidement pour subventions auprès de l'Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine. Ce projet s'intégrera au programme intercommunal en cours d'élaboration pour le maintien d'un réseau de soins et de santé sur le territoire des Monts de Châlus.

Etude du réseau d'assainissement :

Une réunion sur le rendu de l'étude assainissement a eu lieu le 14 septembre 2016.

Le cabinet d'étude LARBRE ingénierie a présenté les résultats du diagnostic des réseaux d'assainissement collectifs de la commune de Bussière-Galant.

Les objectifs étaient les suivants : recollement du réseau, mise sous SIG des plans du réseau, connaissance du fonctionnement des réseaux

Les conclusions du cabinet LARBRE ingénierie ont été les suivantes :

- Importance des eaux claires parasites permanentes sur l'ensemble des bassins versants
- Importance des survolumes en temps de pluies, surverse
- Fonctionnement des stations existantes insatisfaisantes

Le bureau d'étude doit préciser les pistes de travaux à engager et les priorités d'intervention. Une prochaine réunion est prévue d'ici la fin de l'année.

Évolution du service éclairage public :

Un programme de changement des ampoules existantes par des «basse consommation», de mise aux normes des armoires électriques de commande et de gestion des amplitudes nocturnes d'éclairage a été finalisé avec l'appui du SEHV (Syndicat Energies Hte-Vienne). L'opération totale est évaluée à 105 000€ H.T et pourrait être subventionnée à hauteur de 80% par le Conseil départemental et le Parc Naturel régional Périgord Limousin dans le cadre d'un programme national « territoire à énergie positive ». Ces opérations de mise aux normes de l'éclairage public seraient réalisées sur 2 exercices budgétaires.

D'autre part, il est décidé d'adhérer à partir du 1^{er} janvier 2017, au contrat d'entretien d'éclairage public proposé par le syndicat Energies (confié actuellement à l'entreprise Allez).

Valorisation des biens de sections :

Afin d'achever le transfert dans le domaine privé de la commune des biens de section des régularisations sont à réaliser. Les procédures correspondantes sont engagées (bornage des parcelles concernées, ...) et devraient être finalisées d'ici la fin de l'année : propriété CLEDASSOU à La Haute Renaudie, propriété BENARD et JUDDET à Chambertie, propriété AYMARD au Fournial.

L'entreprise DELAGE souhaiterait acquérir une partie des biens de section (2ha) en échange d'un chemin qui deviendrait public pour permettre la desserte de la parcelle communale. Un accord favorable est donné pour étudier les modalités de cet échange.

III – Bilan intermédiaire Espace Hermeline et investissements

Avancée travaux du bassin de décantation :

Suite aux intempéries de ce printemps, les travaux ont repris fin août. La réception du chantier a eu lieu le 5 octobre dernier. Les travaux de sécurisation du moine seront réalisés d'ici fin novembre. Dans l'attente des dernières décisions de la Préfecture concernant l'état de sécheresse du Département, la vidange du plan d'eau est prévue le 16 novembre en partenariat avec la Fédération des pêcheurs de la Haute-Vienne.

Les travaux du réseau de sites d'accueil touristique du PNR (aménagement d'un espace de découverte ludique dans les wagons postaux) seront lancés à partir du 15 octobre.

Bilan touristique saison 2016 :

La qualité de l'eau de baignade a toujours été classée excellente par l'Agence Régionale de Santé.

Un premier bilan chiffré de la saison arrêté au 1^{er} septembre indique un résultat final qui devrait être très proche du prévisionnel (213 000€). Globalement, la fréquentation des différentes activités s'est maintenue au même niveau que 2015 avec notamment une augmentation de 25% de recettes de la buvette. La saison a réellement commencé à partir du 15 juillet avec une progression de 10% de la fréquentation en août. L'Espace Hermeline a accueilli environ 30 000 visiteurs.

Une réunion spécifique de commission aura lieu début novembre pour faire un bilan complet de l'Espace Hermeline.

IV – Investissements 2016 ET programmation 2017

Investissements en cours :

Implantation signalétique des commerces et des services :

Les équipements commandés ont été reçus et ont été montés par l'atelier municipal. En accord avec le responsable voirie du Conseil Départemental 87, l'implantation de la nouvelle signalétique des commerces et des services est programmée d'ici la fin de l'année.

Numérotation des habitations :

Tous les numéros ont été posés ou distribués aux habitants de Bussière-Galant et Saint Nicolas Courbefy, une réunion sera prochainement programmée afin de vérifier la mise à jour informatique de l'ensemble des nouvelles adresses. Ce travail en amont est indispensable avant l'envoi des données à La Poste.

La réception de la nouvelle pompe à chaleur de la salle des associations a eu lieu le 14 septembre, avec la société COFELY. La programmation informatique depuis la mairie est également opérationnelle. L'entreprise MARCHAT, quant à elle, a terminé les travaux d'isolation et de réfection du faux plafond de cette même salle.

Le chauffe eau de la salle des fêtes de Saint Nicolas a également été changé par l'entreprise Nicolas MOULY, de même que la nouvelle gazinière de l'école maternelle qui est opérationnelle depuis la rentrée.

Matériel technique :

L'embrayage du camion des ateliers est à refaire pour un montant de 1 800€, ainsi que le bras de fauchage de l'épareuse pour un montant de 4 800€.

Désignation d'un Maître d'œuvre pour aménagement du terrain communal et de la place de la gare :

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 17 et 24 août 2016. Il y a eu 7 candidatures. C'est l'offre groupée des cabinets d'étude technique DUARTE, paysagiste «Regards croisés» et VRD «eau conseils» qui a été retenue pour un montant de 26 000€.

Une première réunion technique a eu lieu le 14 septembre dernier avec l'ensemble des différents intervenants techniques et gestionnaires de réseaux.

Sur la base d'un schéma directeur d'ensemble, le programme comportera deux phases :

- Une tranche ferme : aménagement des accès et réseaux aux logements adaptés et partie supérieure du futur lotissement communal,
- Une tranche optionnelle : aménagement de la place de la Gare et partie inférieure du futur lotissement communal.

Afin de faciliter l'accès au terrain communal à partir de la place de la Gare, il est décidé de procéder à l'acquisition du bâtiment annexe propriété de Mr J.P Chambon pour un montant fixé à 5 000€. Le projet de démolition de l'appentis attenant à ce bâtiment sera revu en conséquence.

Concernant les terrains SNCF, la procédure a de nouveau été relancée ; le bornage a été réalisé, seul manque encore l'acte notarié.

Dépôt demandes de subventions Contrat Territorial Départemental 2017

Dans le cadre de l'enveloppe annuelle consacrée au dispositif des contrats territoriaux départementaux (CTD) mise en œuvre par le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour soutenir les investissements des communes, il est proposé de déposer, en demandes de subventions, les projets suivants classés par ordre de priorité :

- Programme de mise aux normes énergétiques du parc d'éclairage public de la commune pour un montant de 104 194€ H.T.
- Renouvellement de la demande déposée en 2016 concernant la 2^{ème} tranche de la mise en accessibilité des bâtiments scolaires (Ecole primaire / Dossier d'avant projet sommaire pour un montant prévisionnel réactualisé de 163 205€ HT).
- Programme de grosses réparations de voirie sur diverses voies communales sur présentation de devis de l'entreprise CMCTP, pour un montant de 36 087€ HT.

V – Activité Communauté de Communes Monts de Châlus

Avancée fusion des communautés de communes des Monts de Châlus et du Pays de Nexon :

Une majorité de communes a approuvé, par délibération, le projet définitif de périmètre et la composition du nouveau Conseil Communautaire.

S'agissant du projet de nouveaux statuts, un travail d'harmonisation a été réalisé.

Dans une première étape il sera procédé à un toilettage des statuts des 2 communautés de communes en application du nouveau cadre de la loi NOTRe d'août 2015.

Dans une deuxième étape, par agrégation des deux statuts actuels, les nouveaux statuts de la communauté de commune seront proposés.

Un cabinet d'étude travaille, en partenariat avec les élus des deux communautés de communes, à la dénomination de la nouvelle communauté de communes.

L'arrêté définitif prononçant la fusion interviendra avant le terme légal imposé par la loi NOTRe, soit le 30/12/16 au plus tard.

Vu le 11 OCT. 2016
Le Maire,
Emmanuel DEXET

